



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 mai 2017 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, la représentante de la ville d'Hudson, Nicole Durand, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le représentant de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le représentant de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Daniel Lauzon, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire par intérim de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le représentant de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Jacques Séguin, le représentant de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétairetrésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames France D'Amour, greffière et Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire.

Est absent, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

17-05-24-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 31.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-05-24-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points 11.1.4 « Actions demandées afin de faire cesser les déversements suspectés (épandages excessifs) provenant de l'Ontario et affectant le secteur Rigaud » et 12.1.1 « Ville de Coteau-du-Lac - Agrandissement du parc industriel Alta » sous le point 4.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017 : ADOPTION

17-05-24-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu





d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 avril 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2017 : 3.3 **ADOPTION**

17-05-24-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Bériault et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 mai 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 PROJET DE LOI 132 CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX **HUMIDES ET HYDRIQUES: POSITIONNEMENT**

Madame Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire, explique le projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques. En raison des lacunes et des exigences de ce projet de loi, ce point est reporté à la séance du conseil du mois de juin pour un positionnement.

4.2 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL **ALTA: APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 150-05-2017 de la Ville de Coteau-du-Lac demandant un appui de la MRC pour le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole visant à permettre l'agrandissement du parc industriel de Coteau-du-Lac (Alta);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a modifié son schéma d'aménagement révisé par le Règlement numéro 167-17-1, entré en vigueur le 31 mars 2016, lequel identifie le parc et son agrandissement à titre de plateforme logistique et y autorise l'agrandissement du parc industriel (aire d'affectation industrielle et conditions d'implantation d'un centre intégré de transport, logistique et distribution à valeur ajoutée);

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire et répond aux objectifs de développement de la logistique et du transport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pris connaissance des études réalisées en 2008 (expertise agronomique, économique et urbanistique) et est d'avis que la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles:

POUR CES MOTIFS.

17-05-24-05

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Nicole Durand APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'appuyer la demande de la Ville de Coteau-du-Lac dans ses démarches d'agrandissement du parc industriel (Alta) et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de donner une suite favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole.

Proposition adoptée.

4.3 ACTIONS DEMANDÉES AFIN DE FAIRE CESSER LES DÉVERSEMENTS SUSPECTÉS (ÉPANDAGES EXCESSIFS) PROVENANT DE L'ONTARIO ET AFFECTANT LE SECTEUR RIGAUD : DEMANDE D'APPUI





Les membres du conseil recommandent que cette demande d'implication de la MRC par l'Union des producteurs agricoles soit traitée à la Table de l'eau.

4.4 RETOUR SUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME PARTENARIATS MUNICIPAUX POUR L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (PMI-DEL) AU BURKINA FASO : INFORMATION

Madame Marie-Loup Tremblay, commissaire à l'industrie agroalimentaire du CLD Vaudreuil-Soulanges, présente le bilan de la mission exploratoire effectuée au Burkina Faso dans le cadre du programme Partenariats municipaux pour l'innovation et le développement économique local (PMI-DÉL).

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
- 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
- 17-05-24-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

d'adopter la liste MRC 17-05-24.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-05-24, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

- 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION
- 6.2.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI POUR LA FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des résolutions d'appui au dossier sur la facturation des coûts de la Sûreté du Québec.

6.2.2 TRICENTRIS - DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, fait un suivi sur la demande de pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier Tricentris.

6.2.3 MONT RIGAUD - DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : INFORMATION





Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la MRC et la Ville de Rigaud ont reçu une demande introductive d'instance de pourvoi en contrôle judiciaire dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire numéro 229 - Mont Rigaud.

6.2.4 COMITÉ D'ACTION LOCAL VAUDREUIL-SOULANGES (CALVS) - BAIL ET ENTENTE : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce que le Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges et la MRC ont décidé de mettre fin à leur entente à la suite d'un mutuel accord. Le bail du bâtiment situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion prend ainsi fin.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 BÂTIMENT SITUÉ AU 420 AVENUE SAINT-CHARLES À VAUDREUIL-DORION : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que suite à la fin de bail du 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, plusieurs options se présentent pour l'avenir du bâtiment. Ces options seront analysées au comité bâtiment et une recommandation sera émise à une séance ultérieure du conseil.

6.3.2 PÔLE CIVIQUE: SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un bref suivi sur le Pôle civique.

6.3.3 REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX 27 ET 27A DU 2555, RUE DUTRISAC À VAUDREUIL-DORION : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 26 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux soumissions reçues le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Constructions B. Martel Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 03 419 et au fonds général;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lauzon et résolu

d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Constructions B. Martel Inc. pour effectuer les travaux de remise en état des locaux 27 et 27A du 2555, rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion pour un montant de 218 006,40 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

7. <u>COMMUNICATION</u>

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES







8.1 PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu une proposition de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou organismes), un regroupement afin de lancer un appel d'offres public pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour les employés des municipalités, MRC et organismes municipaux regroupés au sein de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.7.1 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) de conclure avec la FQM une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la FQM procèdera à un processus d'appel d'offres public pour le regroupement afin d'octroyer un contrat à un assureur;

CONSIDÉRANT QUE le fait de joindre l'appel d'offres n'engage en rien la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS.

17-05-24-08

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges confirme son adhésion au regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire (AON Hewitt) pour le lancement d'un appel d'offres public et qui lui permettra de recevoir la tarification et les couvertures qui lui seraient applicables au 1^{er} janvier 2018.

Proposition adoptée.

- 9. SÉCURITÉ
- 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1.1 PROBLÈME DU SERVICE 3-1-1 : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, résume les problèmes vécus par des secteurs de Vaudreuil-Soulanges avec le service 3-1-1 lors des inondations printanières. Le problème majeur se situait au niveau des lignes cellulaires et leur tour de télécommunication. Une rencontre avec tous les fournisseurs de télécommunication aura lieu pour revoir le protocole de transmission des appels.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi sur le nombre de municipalités ayant consenti à signer l'entente intermunicipale pour les camions de cuisine de rue.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MAIRES ET AUX EMPLOYÉS DES MUNICIPALITÉS TOUCHÉES PAR LES INONDATIONS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2017





17-05-24-09

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez** et résolu

de faire parvenir une lettre de félicitations à tous les maires et employés des municipalités touchées par les inondations printanières 2017 afin de souligner leur travail extraordinaire et leur excellente gestion dans cette situation de crise.

Proposition adoptée.

10. <u>COUR MUNICIPALE</u>

10.1 PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ 330-1 - PISTE CYCLABLE : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, fait un retour sur la table de travail pour le projet de règlement municipal harmonisé (RMH) 330-1 qui a pour objet d'autoriser le stationnement de nuit en période hivernale.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN DANS LE SECTEUR VALLÉE-CHALINE À VAUDREUIL-DORION ET SAINT-LAZARE : ADOPTION

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Saint-Lazare relativement au financement des travaux de stabilisation de talus et des berges le long de la rivière Quinchien dans le secteur de la Vallée-Chaline;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation des talus et des berges de la rivière Quinchien sont à la charge exclusive de la Ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation et d'enrochement devront être exécutés dans le littoral et dans les rives de la rivière Quinchien aux fins de stabilisation des talus en cause selon la planification annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMEQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, selon l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT l'article 108 de la LCM, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec afin de lui confier la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront exécutés sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion selon les travaux actuellement prévus par le MTMEQ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est conditionnelle à l'accord de la ville de Vaudreuil-Dorion pour la gestion des travaux de stabilisation des talus et berges de la rivière Quinchien sur la portion de son territoire par la Ville de Saint-Lazare;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

d'autoriser le préfet ou préfet suppléant et le directeur général ou directeur général adjoint à signer l'entente de délégation de compétences relative à la gestion des travaux de stabilisation de la rivière Quinchien dans le secteur de la Vallée-Chaline à Vaudreuil-Dorion et Saint-Lazare.





Proposition adoptée.

11.1.2 ENTENTE RELATIVE À L'ÉMISSION DE CERTAINS PERMIS SUR LES COURS D'EAU DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, tel que prévu par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, ci-après « LCM »;

CONSIDÉRANT la règlementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges adoptée en vertu de l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-237 adoptée par la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 mars 2017, par laquelle elle exprime le souhait de pouvoir exercer diverses fonctions relatives à la gestion des cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente visant notamment à réduire les coûts administratifs et améliorer la coordination des interventions requises ainsi qu'à améliorer l'expérience client des résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour émettre des permis pour la gestion des rives de tous les cours d'eau du territoire de Vaudreuil-Dorion;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-11

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Gilles Santerre et résolu

d'autoriser le préfet ou préfet suppléant et le directeur général ou directeur général adjoint à signer l'entente relative à l'émission de certains permis sur les cours d'eau de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.3 MAINTIEN DE LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR RELATIVEMENT À LA PÊCHE AUX POISSONS-APPÂTS VIVANTS POUR LA PÊCHE BLANCHE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a ordonné de cesser l'utilisation d'appâts de poissons vivants;

CONSIDÉRANT QUE cette décision nuit aux pourvoyeurs de la pêche blanche;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de la pêche blanche génère des activités économiques importantes pour plusieurs municipalités;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-12

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Jasmin** et résolu

d'appuyer les démarches du regroupement Menés. Québec relativement à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'ordonner la cessation d'utiliser des appâts de poisson vivants;

de demander que des solutions de compromis soient plutôt élaborées afin de préserver la pêche blanche aux menés vivants tout en améliorant la règlementation actuelle.





Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COLLECTE SUR APPEL, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) DES MUNICIPALITÉS SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS DU PRINTEMPS 2017 : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT les inondations qui ont sévi sur le territoire de la MRC et le besoin d'assurer un service de disposition des résidus domestiques dangereux dans les municipalités sinistrées;

CONSIDÉRANT l'offre de services de CRI Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre de collectes, du tonnage réel collecté et selon le prix unitaire par type de matières;

CONSIDÉRANT QUE les montants seront pris directement dans le fonds environnement;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-13

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau APPUYÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie et résolu

d'entériner l'octroi de contrat pour la « Collecte sur appel des résidus domestiques dangereux dans les municipalités sinistrées » à CRI Environnement pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.2 COMITÉ DU SUIVI DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR): INFORMATION

Monsieur Robert Grimaudo, maire de Saint-Lazare et président du comité de suivi des Plans de gestion des matières résiduelles, fait un résumé de la première rencontre du comité qui a porté sur les communications et le traitement des matières organiques.

11.2.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-04-105 DE LA VILLE DE PINCOURT - DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, procède au dépôt du document.

11.2.4 TRICENTRIS - SUBVENTION : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, informe que suite à l'entente de la MRC et Tricentris, cette dernière verse une somme de 75 000 \$ annuellement à la MRC pour les besoins en communication dans le cadre de la gestion des matières résiduelles. Le premier projet de communication sera un guide destiné aux ICI (industries, commerces, institutions).

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - DEMANDE D'ACCEPTER LES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans le réseau des écocentres de la MRC;





CONSIDÉRANT QUE les peintures et leurs contenants, les piles, les batteries, les lampes au mercure et les pneus conformes sont des produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r. 40.1);

CONSIDÉRANT QUE la récupération et la valorisation des produits visés par le Règlement Q-2, r.40.1 n'engendrera pas de coût à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour les produits non visés par ce règlement les crédits sont disponibles à même le poste budgétaire 02 454 05 446;

CONSIDÉRANT QUE des ententes doivent être signées avec les organismes de mise en œuvre des programmes de récupération et de valorisation des produits visés par le Règlement Q-2, r.40.1;

POUR CES MOTIFS.

17-05-24-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à ajouter les peintures et leurs contenants, les piles, les batteries, les lampes au mercure et les pneus conformes à la liste des matières acceptées dans le réseau des écocentres;

de signer des ententes avec les organismes responsables des produits de la Responsabilité élargie des producteurs afin de desservir l'ensemble du réseau des écocentres de la MRC et que ceux-ci soient reconnus comme étant des points de dépôt officiels.

Proposition adoptée.

11.3.2 PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE 2015-2020 DE RECY-QUÉBEC : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, rappelle que Recyc-Québec ne respectait pas son engagement dans sa collecte des pneus hors d'usage dans le réseau des écocentres de la MRC depuis 2015. Une mise en demeure leur a été remise et depuis la collecte des pneus a été effectuée.

- 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Sujet traité au point 4.

12.2 RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) - APPUI DE LA MRC DE ROUVILLE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

- 13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>
- 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 13.1.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES MISE EN ŒUVRE 2017-2018 PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE ET POLITIQUE DE SOUTIEN : ADOPTION





CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT):

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- · La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'intervention régionale » et d'établir une « politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et de les rendre disponibles sur son site Web;

CONSIDÉRANT la proposition du conseiller en développement territoriale;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter les priorités d'intervention régionale et la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (Fonds de développement des communautés);

de déposer ces informations sur le site Web de la MRC; et

de transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à titre informatif.

Proposition adoptée.

13.1.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MISE EN ŒUVRE 2017-2018 - RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MAMOT AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente 2015-2016 conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2017-2018 une somme de 803 157 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'intervention régionale qu'il a identifié;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24 204 \$ de l'enveloppe FDT de l'année 2016-17 n'a pas été engagée et peut être utilisée dans le cadre du financement des initiatives 2017-18.

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} avril 2017 et qui prendra fin le 31 mars 2018;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu





d'approuver l'affectation suivante des sommes du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-18 et de mandater le conseiller en développement territorial du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer la mise en œuvre selon les règles et modalités de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

	ORGANISATION	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges	Soutien à sa mission de développement local, incluant l'entrepreneuriat et l'économie sociale	430 000 \$
2	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Fonds de soutien à l'innovation touristique	60 000 \$
3	Centre local de développement Vaudreuil- Soulanges	Promotion des attraits touristiques de Vaudreuil-Soulanges	80 000 \$
4	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour l'améliorer la qualité des milieux de vie	187 361 \$
5	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Fonds disponibles au conseil de la MRC pour soutenir les projets structurants (selon les opportunités)	49 890 \$
6	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil- Soulanges	Soutien aux navettes fluviales régionales	20 110 \$
		TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS	827 361 \$

Proposition adoptée.

13.1.3 PROJET FEMMES ET POLITIQUE - CORRESPONDANCE DE MADAME NATALIE POIRIER : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 PROJET DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et fait un bref résumé du projet et des objectifs.

13.2.2 PROGRAMME D'ALLOCATION DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE LOGEMENT : DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la santé publique de la Montérégie s'est engagée à investir 25 668 \$ à la région de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à travers son programme d'allocation en développement des communautés 2016-2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir des organismes à but non lucratif (OBNL) pour la réalisation d'initiatives structurantes découlant d'un partenariat avec des acteurs intersectoriels et portant sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire et du logement;





CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO) propose que la MRC de Vaudreuil-Soulanges alloue une contribution équivalente, à même le fonds de la Politique de développement durable, selon le principe d'effet levier;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux touchant le logement et l'accessibilité des services aux personnes vulnérables figurent au plan d'action de la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des demandes de financement serait sous la responsabilité du comité d'analyse du Fonds de développement des communautés (FDC) déjà en place, auquel se joindrait un représentant de la Direction de la santé publique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le taux maximal de contribution de la MRC serait d'un maximum de 90 % de la valeur du projet et que les promoteurs devraient s'engager à fournir une contribution minimale de 10 % de la valeur du projet en argent ou en services;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par la Table territoriale de développement social durable à l'occasion de sa rencontre du 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-17

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'appuyer la proposition du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO);

d'octroyer un montant de 25 668 \$ à un organisme à but non lucratif (OBNL) désigné par le comité d'analyse du Fonds de développement des communautés (FDC) de la MRC, et;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à procéder à la signature d'une entente avec l'OBNL pour le financement d'initiatives structurantes en matière de sécurité alimentaire et de logement pour la période 2016-2019.

Proposition adoptée.

13.2.3 PLAN D'AFFAIRES POUR LA CRÉATION DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à tout le domaine de la gestion du logement social par son règlement numéro 234;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un plan d'affaires pour la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges selon les exigences de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-18

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy** APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter le plan d'affaires pour la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)





14.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-04-101 DE LA VILLE DE PINCOURT - POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

14.2 ZONES INONDABLES: INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette et président du comité de sécurité incendie et civile, fait un résumé de la première rencontre du comité de coordination. Il rappelle les objectifs du comité qui incluent la planification des grandes corvées et la banque de bénévoles.

Messieurs Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, et Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, félicitent monsieur Bousez pour son aide dans la période des inondations printanières.

14.3 MANDAT D'ORTHO-PHOTOS SUITE AUX INONDATIONS : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a procédé à la prise d'ortho-photos suite aux inondations dans les municipalités de Vaudreuil-Soulanges inclues sur son territoire et la MRC a profité de l'occasion pour leur donner le mandat d'effectuer aussi la prise d'ortho-photos pour les municipalités hors CMM.

15. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

16. <u>CULTURE</u>

16.1 ASSUJETTISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE À LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE CULTURE : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence pour une partie du domaine de la culture par le Règlement numéro 226;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-395-15 par laquelle la Ville de Saint-Lazare informait la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'exercice de son droit de retrait à l'égard de la compétence limitée en matière de culture;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 05-204-17 de la Ville de Saint-Lazare demandant d'exercer le droit d'assujettissement à la déclaration de compétence limitée de la MRC en matière de culture à compter du 1^{er} juin 2017;

POUR CES MOTIFS,

17-05-24-19

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez** et résolu

par les vingt et une (21) municipalités visées par la compétence d'accepter l'assujettissement de la Ville de Saint-Lazare à la compétence de la MRC en matière de la culture.

Proposition adoptée.





17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a créé un comité avec trois MRC dont Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des conventions collectives touchant les policiers, les pompiers, les cols blancs et les cols bleus.

Il informe également que dans la cadre du projet de loi 132, l'UMQ approuve la protection de lieux humides et hydriques, mais demande au législateur de réviser en profondeur ce projet de loi pour s'assurer qu'il atteindra ses objectifs tout en respectant l'autonomie et les pouvoirs municipaux.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, rappelle que le tournoi de golf du maire aura lieu le vendredi 2 juin 2017. De plus, un déjeuner-causerie est prévu avec le ministre du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification du transport, monsieur Laurent Lessard, et la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, le samedi 27 mai 2017 au Carrefour Notre-Dame à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Monsieur Jean A. Lalonde, préfet et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, rappelle que le dimanche 28 mai aura lieu la marche pour l'Alzheimer à Pincourt.

19. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS</u>

Madame Chloé Hutchison, résidente de la ville d'Hudson, demande combien de municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne sont pas encore en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Elle demande également s'il est possible pour sa ville d'obtenir une prolongation pour établir un plan de conservation des boisés.

Monsieur Jamie Nichols, résident de la ville d'Hudson, questionne le projet de loi 132 et les municipalités ayant déjà un plan de caractérisation des milieux humides.

Madame Suzanne Lefebvre, résidente de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande pourquoi les ampoules ne sont pas acceptées dans le réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Elle demande aussi de l'information supplémentaire sur l'entente relative à l'émission de certains permis sur les cours d'eau de la ville de Vaudreuil-Dorion.

20. <u>CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE</u>

17-05-24-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 58.

al L

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDE

eux

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier